Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213503451-20260630-2026_06_038-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.
Présents : Vincent MELCION, Olivier IBARRA, Eric REGEARD, Pauline ARMYNOT, Johnattan BARBIER, Chantal MORELLO, Jérémy RAVEZ, Emilie GODEMER, Lucas CHALMEL Christèle GIRARD, Jean-René FRANGEUL, Charlotte BOULANGER, Sylvain PINAULT, Rachelle GUINEHEUX
Absents : Lydie QUENET (pouvoir donné à Pauline ARMYNOT)
Secrétaire de séance : Pauline ARMYNOT

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 – Votants : 15

DELIBERATION n° 2026-06-038

APPEL D'OFFRE POUR ETUDE DE FAISABILITE AMENAGEMENT CENTRE BOURG ET EXTENSION URBAINE

La commune souhaite confier à un prestataire spécialisé une étude devant traiter conjointement de l'aménagement du cœur de bourg rue de la Forge et l'extension urbaine reliant le pôle enfance au centre bourg.
L'objet de cette étude est de construire une vision globale autour de ces deux axes et d'élaborer un programme d'actions à mettre en œuvre dès les prochaines années, en restant adapté à l'échelle de l'économie de la commune.
L'étude devra fournir à la commune les éléments lui permettant de passer des marchés de maîtrise d'œuvre, avec un niveau de définition faisabilité (levées des éventuelles contraintes techniques…) comprenant une organisation en phasage du projet le cas échéant, et des estimations financières.
La compétence « aménageur » du candidat serait appréciée.

Concernant *l'aménagement du cœur de bourg*, il s'agira notamment, en s'inspirant des études prospectives menées par Origami en 2021, de retravailler la qualité des espaces et répondre aux besoins d'usage afin de redonner à ce lieu son attractivité en abordant sans que cela soit exhaustif les points suivants :

- Recréer des espaces publics propices à la rencontre et au vivre ensemble ;
- Faciliter les liaisons aux différents services de la commune dans un environnement apaisé et sécurisé ;
- Proposer des stationnements et une circulation adaptée à tous les usages, du piéton à l'engin agricole ;
- Intégrer le nouveau flux de circulation multimodal à venir via le futur quartier ;
- Adapter les aménagements au vieillissement de la population ainsi qu'aux mobilités décarbonées (accessibilité, espace de repos, stationnement vélo, ...), sans oublier les plus jeunes générations et la convivialité ;
- Traiter la création de toilettes publiques
- Réfléchir à la pertinence du déplacement du moment aux morts ;
- Prendre en compte et valoriser l'attractivité "touristique" de la commune et ses points d'intérêt dans et au-delà du périmètre de l'étude.

Concernant le *projet d'extension urbaine*, en complément de l'OAP sectorielle (Orientation d'Aménagement et de Programmation) d'une superficie de 1,16 hectares approuvée dans le cadre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de la Communauté de Communes Bretagne

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213503451-20260630-2026_06_038-DE

Romantique le 24 décembre 2024, il conviendra d'étudier l'aménagement [illegible] de la topographie du site ainsi que de connecter le quartier au bourg et aux espaces environnants en prévoyant des espaces de stationnements.

Il est notamment envisagé :

- 18 lots dont la superficie restera à définir sur proposition du cabinet d'étude, dont 3 logements sociaux (20% du quota de logements et sous réserve d'accord avec un bailleur social) et au moins 3 logements séniors inclusifs.
- Une voirie mixte partagée en double sens avec bande de roulement restreinte (de par sa largeur ou par l'aménagement d'espaces verts en chicane) pour éviter un effet rue traversante avec une vitesse excessive.
- La préservation du cheminement piéton existant et la création d'une haie bocagère en limite de la zone OAP
- Raccordement au réseau EU par l'accès jardin Nature et une priorisation de la gestion des EP à la parcelle
- L'installation d'un Point d'Apport Volontaire enterré (ordures ménagères, tri sélectif et verre) au centre-bourg
- Poteau incendie.

Pour ce secteur, le bureau d'étude retenu devra faire des propositions d'aménagement et déterminer un bilan prévisionnel d'opération, ainsi qu'une étude de marché (prix des lots, dynamique du marché…) facilitant la prise de décision quant au devenir de l'opération dans un contexte immobilier difficile.

Pour mener à bien cette étude, la méthodologie se décline en 3 phases :

- Réalisation d'un diagnostic du périmètre ciblé (analyse urbaine, identification des contraintes physiques techniques et réglementaires, schéma de déplacements) – Délai 1 mois
- Propositions d'esquisses en intégrant les perspectives concrètes liées aux évolutions pratiques à l'échelle de 30 ans avec présentation publique à l'issue des travaux – Délai 3 mois
- Elaboration du projet communal intégrant nature et descriptif des travaux, objectifs, coût estimatif des différentes actions et financements possibles, échéancier et principes de mise en œuvre – Délai 2 mois

Le programme d'actions aura une précision suffisante pour permettre à la commune d'engager de manière éclairée une mise en œuvre opérationnelle et/ou passer à la phase exécutoire des travaux. Celui-ci se traduit par :

- Une programmation précise avec mise en place possible d'un échéancier de réalisation des actions à court, moyen et long terme ;
- Une traduction spatiale à partir d'une production graphique adaptée : plans, coupes, schémas, esquisses, croquis ;
- La prise en compte des obligations réglementaires en matière d'accessibilité, d'urbanisme ;
- Les outils juridiques et techniques nécessaires à la mise en œuvre des actions proposées
- Une évaluation financière des actions envisageables à court terme (entre 3 et 5 ans) par la commune. Les capacités budgétaires de la commune et les financements possibles devront être intégrés à cette évaluation.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213503451-20260630-2026_06_038-DE



Périmètre d'étude
Périmètre cœur de bourg
Périmètre OAP La Forge

Le pilotage et la coordination de l'étude seront conduits par M. Le Maire et ses adjoints.
Le contrat d'objectifs sera suivi par **un comité de pilotage et le Conseil Municipal.** Les comités de suivi seront identiques tout au long de l'étude.

Le comité de pilotage sera composé des membres de la commission d'urbanisme élargie à un nombre limités de 4 habitants désireux de participer aux réflexions. Ce comité se réunira autant que de besoin et aura pour mission le suivi de l'étude. Il se réunira au minimum à quatre reprises : lors de la réunion de cadrage de l'étude, à la fin de la phase de diagnostic, lors du travail sur les scénarios et au rendu final.
Le **Conseil Municipal** se réunira pour valider l'étude finalisée.

Le rapport d'étude final sera remis à la commune dans un délai de 6 mois, à compter de la date de notification du marché, avec une réunion de début d'étude prévue le 3 novembre 2026 à 14h00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) **d'approuver** l'appel d'offre pour l'étude de faisabilité pour l'aménagement du centre bourg et l'extension urbaine et **d'autoriser** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
M. Vincent MELCION

MAIRIE DE TREFFENDIEN
35190 (Ille-&-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Mme Pauline ARMYNOT